

**COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JANVIER 2016**

Date de convocation des conseillers : 11 janvier 2015

La séance est ouverte à 19H00

Membres du Conseil absents excusés : MM. JUGUET, DELABARRE, JOURDAN
Sandrine MORELLE, au titre du secrétariat administratif, est également excusée.

Secrétaire de séance : M.VACHER

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2015 puis passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

**PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2015-2016 DU GROUPE
SCOLAIRE PUBLIC JACQUES PREVERT DE ST BRICE EN COGLÈS**

Le Conseil municipal accepte de participer aux charges de fonctionnement de l'école publique de St-Brice-en-Coglès pour l'année 2015-2016, à hauteur des montants suivants :

- **Ecole publique de St Brice en Coglès :**
1 enfant en primaire x 263.98 € =263.98 €
- TOTAL263.98 €**

DROIT DE PREEMPTION URBAIN : 8 rue de la Chapellenie

Monsieur le Maire présente 1 dossier de déclaration d'intention de vente d'un bien bâti soumis au DPU, situé 8 rue de la Chapellenie section D 367 et 368, d'une superficie totale de 984 m².
Le Conseil Municipal renonce à préempter ce bien.

QUESTIONS DIVERSES

- Plan communal de Sauvegarde : Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de mettre en place un Plan communal de Sauvegarde sur la Commune. Le plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population en cas de crise. Une équipe de travail sera prochainement désignée pour mener à terme le projet.
- Ancien Presbytère : Un géomètre a été désigné pour un montant TTC de 836.16 € afin de procéder à la division nécessaire pour la cession du couloir mitoyen de l'ancien Presbytère.
- Marché des toilettes publiques : le marché a été signé avec les entreprises le 12 janvier. Début des travaux prévu le 8 février 2016 pour une réception au 04 mars 2016.

La séance est levée à 20h00

Prochain conseil : le 25 février 2016 à 20h30
Salle du Conseil de la Mairie